

DECLARATION

A L'OCCASION DU

DEBAT DE HAUT NIVEAU DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

PAR

M. JEAN-LOUIS SCHILTZ,

**MINISTRE DE LA COOPERATION ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
DU LUXEMBOURG,**

AU NOM DE L'UNION EUROPEENNE,

NEW YORK, LE 30 JUIN 2005

Monsieur le président,

1. J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie et la Roumanie, pays en voie d'adhésion, la Turquie et la Croatie*, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Serbie-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldavie, se rallient à la présente déclaration.

Monsieur le président,

2. La réunion d'aujourd'hui fournit à l'ECOSOC une occasion unique de faire le point sur la mise en œuvre des résultats des grandes conférences et réunions au sommet, et sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). L'ECOSOC peut contribuer de façon notable à mettre en évidence les domaines politiques majeurs qui sont déterminants pour la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement.

3. L'Union européenne est fermement attachée à la mise en œuvre des résultats des conférences dans les domaines économique, social et de l'environnement, ainsi que dans les domaines qui y sont liés, et en particulier à la Déclaration du Millénaire et à la réalisation des OMD. Nous insistons sur le lien qui existe entre, d'une part, la réalisation des OMD et, d'autre part, la réaffirmation et la mise en œuvre de ces résultats, y compris les résultats présentés dans la Déclaration du Millénaire et ceux obtenus lors des conférences et sommets de Pékin, Copenhague, Le Caire, Istanbul, Monterrey, Vienne, Johannesburg, Rome, ainsi que Bruxelles, Almaty et l'île Maurice.

4. Le développement durable est une composante clé du cadre général des activités des Nations unies, en particulier pour la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Une approche intégrée est nécessaire pour faire en sorte que croissance économique, développement social et gestion de l'environnement soient des piliers interdépendants du développement durable qui se renforcent mutuellement. En conséquence, l'éradication de la pauvreté, le remplacement des modes de production et de consommation non durables ainsi que la protection et la gestion de la base de ressources naturelles du développement économique et social sont à la fois des objectifs primordiaux et des conditions essentielles du développement durable.

Les défis à relever

5. Même si nous nous félicitons des nombreux éléments positifs et de la détermination croissante à réaliser les OMD, nous sommes conscients que les progrès sont trop lents et trop inégaux, et que l'Afrique, notamment, ne sera pas en mesure de réaliser un seul des OMD pour 2015. Des efforts considérables doivent encore être réalisés pour éradiquer la pauvreté. Les systèmes de santé et d'éducation doivent être renforcés et l'égalité entre les hommes et les femmes garantie dans le monde entier. D'autres défis ont trait à l'emploi et à la nécessité de créer des emplois décents, surtout

* La Croatie continue à participer au Processus de stabilisation et d'association.

pour les jeunes. En outre, nous estimons qu'en prenant des mesures en faveur du caractère durable de l'environnement et des engagements de Johannesburg, nous contribuerons à la réalisation des OMD. De manière plus spécifique, il est essentiel d'arrêter des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques, qui menacent le développement économique à long terme partout dans le monde, mais plus particulièrement dans les pays en développement.

6. Les progrès accomplis en vue de réaliser les OMD varient fortement selon les objectifs et les régions, ce qui signifie que, pour atteindre les OMD d'ici 2015, il conviendra d'améliorer considérablement les prestations des uns et des autres. L'UE réaffirme le bien-fondé de chacun des OMD et l'importance primordiale de les réaliser tous dans chaque pays. À cet égard, nous devons prendre en compte les besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays enclavés en développement, des petits États insulaires en développement et de l'Afrique. Les pays africains ont plus particulièrement besoin d'un soutien spécifique si l'on veut qu'ils aient une chance d'atteindre les OMD. Nous sommes également conscients des problèmes auxquels font face les pays dont l'économie est en transition.

7. L'UE souscrit pleinement à la déclaration du Secrétaire général selon laquelle "nous ne jouirons pas du développement sans sécurité, nous ne jouirons pas de la sécurité sans développement, et nous n'aurons ni l'un ni l'autre sans respect pour les droits de l'homme". La démocratie, la bonne gestion des affaires publiques et les droits de l'homme constituent le cadre dans lequel les OMD devraient être mis en œuvre au niveau national.

Le rôle de l'ECOSOC

Monsieur le président,

8. Permettez-moi tout d'abord de souligner que l'ECOSOC devrait, selon nous, jouer un rôle central dans le suivi et dans la mise en œuvre des résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations unies dans les domaines économique, social et de l'environnement ainsi que dans les domaines qui y sont liés, et dans la réalisation des OMD. Il devrait fournir des orientations au système des Nations unies sur ces questions et constituer un cadre institutionnel pour leur analyse intégrée et leur prise en compte. La réalisation des OMD impose une action déterminée au niveau opérationnel. L'ECOSOC devrait continuer à soutenir les efforts de coordination et d'harmonisation entre les agences opérationnelles et humanitaires. Il conviendrait de renforcer son rôle en matière de coordination opérationnelle, d'orientation concernant les ressources et les programmes des Nations unies et de promotion du dialogue et des partenariats; son agenda et son programme de travail devraient être rationalisés.

9. À cet égard, l'UE souligne l'importance de poursuivre avec détermination la réforme des fonds, des programmes et des institutions spécialisées des Nations unies et d'assurer la cohérence générale du système. L'UE soutient l'appel pressant du Secrétaire général pour une structure de gouvernance environnementale internationale plus intégrée, basée sur les institutions existantes. Elle est favorable la proposition de créer une agence des Nations unies pour l'environnement à partir du PNUE, avec un mandat révisé et renforcé.

10. Pour ce qui concerne le développement, le Conseil pourrait devenir une enceinte de haut niveau pour la coopération au développement, au sein de laquelle les stratégies et politiques planétaires, nationales et régionales dans ce domaine pourront être examinées.

11. Le Conseil doit par ailleurs répondre aux défis politiques qui se font jour et assurer la cohérence avec d'autres organisations.

12. Nous devrions également étudier la manière dont l'ECOSOC pourra continuer à jouer un rôle dans la gestion des situations d'après-conflit, en particulier en assurant la cohérence avec les objectifs de développement à long terme.

13. Nous rappelons que les commissions techniques à ce dûment habilitées doivent continuer d'assumer la responsabilité principale de l'examen de l'évaluation des progrès accomplis dans l'application des documents issus des conférences des Nations unies, tout en imprimant une orientation nouvelle à leurs méthodes de travail, conformément à la résolution 57/270B de l'AG. Nous soulignons également la nécessité de renforcer encore le rôle de l'ECOSOC, de ses commissions techniques et des organes subsidiaires compétents dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Nous encourageons les commissions techniques à favoriser de nouvelles synergies dans leurs travaux, compte tenu des orientations données par le Conseil.

14. Au niveau national, le Plan-cadre des Nations unies pour l'aide au développement et sa matrice de résultats sont des instruments utiles que les gouvernements devraient utiliser pour traduire les objectifs des conférences et réunions au sommet des Nations unies, y compris les OMD, en politiques, stratégies et programmes nationaux et en suivre la mise en œuvre. Nous soulignons également la nécessité de soutenir fortement et concrètement le rôle que joue à l'échelle du système le coordonnateur résident dans les actions favorisant la réalisation des objectifs de développement dans leur intégralité. Nous devons veiller à ce que, dans chaque pays, l'intervention des Nations unies soit assurée par une équipe réunie autour d'un programme commun à l'appui des stratégies de réduction de la pauvreté et soit davantage coordonnée avec les IFI.

Responsabilités partagées

15. Les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, ne pourront être atteints qu'à la condition que tous les partenaires agissent de concert. Chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement et devrait donc le prendre en mains, notamment par des stratégies nationales de réduction de la pauvreté globales et cohérentes. Comme le consensus de Monterrey l'a souligné, un vaste effort collectif visant à augmenter considérablement l'aide publique au développement s'impose d'urgence, si nous voulons atteindre les OMD.

16. À cet égard, la mise en œuvre intégrale du consensus de Monterrey est essentielle. Nous avons accompli des progrès considérables par rapport au programme de Monterrey, mais il reste néanmoins beaucoup de chemin à parcourir. Les pays en

développement devraient redoubler d'efforts pour remplir la partie des engagements de Monterrey qui leur incombe en créant un environnement favorable marqué par la bonne gestion des affaires publiques et par la mobilisation optimale des ressources nationales. À cet égard, il convient de souligner l'importance du développement du secteur privé, notamment d'un secteur financier solide. Nous insistons en outre sur la nécessité de permettre aux pauvres d'accéder au financement, notamment par le biais du microcrédit et du microfinancement. Les pays développés ont également des engagements importants à remplir, en ce qui concerne l'APD et la dette. L'ensemble des pays devraient par ailleurs se mobiliser pour la réussite d'un cycle de l'OMC consacré au développement.

Aide publique au développement et sources de financement innovantes

Monsieur le président,

17. Permettez-moi de souligner que l'UE a toujours déployé des efforts importants pour accroître son APD. L'UE fournit à l'heure actuelle 55 % de l'APD mondiale. Tout en réaffirmant la détermination de l'UE à atteindre l'objectif contenu dans les engagements de Barcelone, qui consiste à porter l'APD à 0,39 % du RNB, les 25 ministres de la coopération au développement de l'UE ont décidé récemment de faire un effort supplémentaire.

18. L'UE et ses États membres se sont engagés pour la première fois à atteindre collectivement l'objectif consistant à consacrer 0,7 % du revenu national brut (RNB) à l'APD d'ici 2015, et se sont fixés un objectif intermédiaire de 0,56 % d'ici 2010. Cela représente un montant annuel supplémentaire de 20 milliards d'euros consacrés au développement entre 2006 et 2010, et un engagement annuel supplémentaire de 32 milliards d'euros par rapport aux 35 milliards d'euros versés en 2004, ce qui constitue un quasi-doublement.

19. Outre un accroissement des niveaux de l'APD, l'UE partage le point de vue selon lequel, pour réaliser les OMD, nous avons besoin de mécanismes de financement innovants. Plusieurs initiatives ont été présentées à cet égard. L'UE a apporté son soutien à la déclaration adoptée à New York le 20 septembre 2004.

20. Afin d'augmenter les niveaux de financement du développement, l'UE étudie des sources de financement innovantes en vue d'assurer des flux complémentaires stables et prévisibles, y compris la facilité de financement internationale, des taxes de solidarité internationale qui seraient appliquées au niveau national et coordonnées au plan international ainsi que des sources de contributions volontaires. L'UE se félicite de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une action énergique dans ce domaine et du lancement de projets pilotes. Elle encourage les mesures visant à réduire le coût des transferts de fonds et à en optimiser les retombées.

21. Tout en déployant des efforts sur les aspects quantitatifs de l'aide, l'UE insiste sur la nécessité d'en améliorer parallèlement la qualité. Nous savons que l'aide est la plus efficace lorsqu'elle est harmonisée entre les donateurs, complémentaire de stratégies nationales et distribuée selon des processus nationaux, axée sur les plus pauvres, non liée, fournie de manière prévisible et inscrite dans le cadre d'autres politiques favorisant le développement.

22. L'UE se félicite des progrès accomplis lors du forum de haut niveau organisé en mars à Paris par le Comité d'aide au développement de l'OCDE, et est fermement attachée à la mise en œuvre rapide et au suivi de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, notamment en ce qui concerne l'approbation d'ici septembre d'objectifs-cibles vérifiables pour 2010. Afin de permettre aux pays en développement de mieux planifier l'utilisation des augmentations prévues des flux d'APD, l'UE établira de nouveaux mécanismes d'aide plus prévisibles et moins irréguliers. L'Union espère que la déclaration de Paris, déjà avalisée par plus de 90 États, sera universellement mise en œuvre.

23. L'UE reste déterminée à trouver des solutions, en coopération avec les institutions financières internationales, pour résoudre le problème des endettements impossibles à supporter et elle est attachée à la mise en œuvre intégrale de l'initiative PPTE. L'UE poursuivra et accroîtra ses efforts pour rétablir et maintenir un niveau d'endettement supportable, selon une approche au cas par cas. À cet égard, nous nous félicitons des progrès accomplis par le FMI et la Banque mondiale en ce qui concerne l'élaboration d'un cadre pour la supportabilité de la dette, ainsi que de la proposition faite les 10 et 11 juin 2005 par le G8 de supprimer l'encours de la dette des PPTE qui ont atteint le point d'achèvement. Il sera essentiel de se mettre d'accord sur les modalités d'un allègement supplémentaire de la dette multilatérale et de réussir à les mettre en application.

24. L'UE souligne qu'il est important de renforcer la cohérence des politiques menées dans le cadre du partenariat mondial pour le développement.

Commerce

25. Le commerce est un moteur essentiel du développement. Dans la perspective de la 6^{ème} conférence ministérielle de l'OMC qui aura lieu à Hong Kong en décembre 2005, l'UE est fermement décidée à faire en sorte que le Programme de Doha pour le développement aboutisse à un résultat qui soit favorable au développement, durable et ambitieux, et qui, en tenant compte des besoins spécifiques des pays les plus pauvres, porte à un niveau aussi élevé que possible les acquis du développement, contribuant ainsi à la réalisation des OMD. Nous demandons l'instauration immédiate d'un accès en franchise de droits et hors contingent pour les exportations provenant des pays les moins avancés. Nous appelons également de nos vœux des initiatives visant à aider les pays en développement et ceux dont l'économie est en transition à accroître leurs capacités en matière d'offre, à améliorer leur compétitivité et à diversifier leurs exportations. La détermination de l'UE dans ce domaine est sans faille.

Afrique

Monsieur le président,

26. L'UE considère le développement de l'Afrique comme une priorité et intensifiera ses efforts visant à aider les pays africains à atteindre les OMD. Elle renforcera également sa coopération avec les Nations unies et les autres partenaires internationaux à cette fin. Nous augmenterons notre assistance financière destinée à l'Afrique subsaharienne et fournirons collectivement au moins 50 % des fonds

supplémentaires d'aide publique au développement qu'il a été convenu d'affecter au continent africain. Toutes les mesures prises en ce qui concerne la cohérence des politiques et la qualité de l'aide seront applicables en priorité à l'Afrique subsaharienne. L'UE est fortement encouragée par les évolutions institutionnelles en Afrique et est fermement déterminée à soutenir l'Union africaine et le NEPAD en particulier. Nous nous félicitons des progrès accomplis en termes de mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

27. Nous sommes également conscients des besoins spécifiques des pays à revenu intermédiaire en matière de développement, besoins auxquels l'UE continuera de répondre.

VIH/SIDA et santé

28. La lutte contre le VIH/SIDA est essentielle. L'épidémie du VIH/SIDA a évolué d'une façon telle qu'elle est devenue une crise mondiale d'une ampleur exceptionnelle, à laquelle une solution exceptionnelle doit être apportée. Une approche intégrée s'impose, englobant la prévention, le traitement, les soins, le soutien et la recherche. Une attention particulière doit être accordée aux jeunes et aux femmes à cet égard. Il convient d'affecter à cette lutte les ressources nécessaires, notamment par le biais d'un financement intégral du Fonds mondial.

29. L'Union européenne a récemment adopté le Programme d'action européen pour lutter contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose. Ce programme constitue la base d'une action renouvelée et concertée de l'UE dans tous les pays partenaires, ainsi qu'au niveau mondial, par la réalisation d'activités communes visant en particulier à promouvoir une approche intégrée dans la lutte contre ces trois maladies, à renforcer les capacités des pays partenaires, à accroître les ressources et les moyens disponibles, à favoriser l'accès au traitement, et à soutenir la recherche et la mise au point de nouveaux instruments de prévention.

30. Dans ce contexte, l'UE soutient également la mise en œuvre intégrale du programme d'action du Caire/de la CIPD+10, rappelant qu'il convient à cette fin de veiller à ce que la santé et les droits génésiques et sexuels constituent un élément essentiel de la prévention du VIH/SIDA. Nous réaffirmons notre engagement à atteindre tous les buts et objectifs fixés dans le programme d'action du Caire et soulignons une nouvelle fois que l'accès de tous à la santé génésique d'ici 2015 est une condition importante de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que l'a rappelé le Conseil européen.

31. Le traitement des problèmes de santé, quelle qu'en soit la source, exigera, dans le cadre de stratégies nationales et sectorielles, des investissements accrus dans les systèmes de santé afin que ceux-ci puissent disposer d'un effectif suffisant de personnel de santé formé et motivé, délivrer les médicaments essentiels, renforcer leur infrastructure, supprimer les redevances payées par les utilisateurs et être en mesure de surveiller et combattre les épidémies. Atteindre les objectifs fixés en matière d'éradication de la pauvreté, d'eau, de services d'assainissement, d'hygiène, d'environnement et d'éducation conduira également à une amélioration de l'état de santé de la population et à une accélération du développement.

Égalité entre les hommes et les femmes

32. Si l'égalité entre les hommes et les femmes et l'accès des femmes à l'autonomie constituent un objectif en soi, l'UE est fermement convaincue qu'ils sont essentiels à la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement. Il est donc impératif d'intégrer le principe d'égalité entre les sexes dans l'ensemble des politiques et des programmes de développement et dans les stratégies visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, tant au niveau international qu'à l'échelon national.

33. Nous prenons acte des conclusions importantes auxquelles est parvenue la Commission de la condition de la femme lors de son examen de la mise en œuvre du programme d'action de Pékin, et notons que des efforts supplémentaires s'imposent afin de promouvoir et de protéger les droits des femmes et des jeunes filles et de leur donner la possibilité d'exprimer pleinement leur potentiel.

Développement durable

Monsieur le président,

34. La viabilité environnementale est cruciale pour les générations futures et l'avenir de la planète. Il s'agit également d'un élément indispensable au développement. L'OMD n° 7 doit impérativement être atteint pour que l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement puissent être réalisés. À cet égard, nous devons accomplir des progrès déterminants sur tous les plans, et en particulier dans les domaines du changement climatique, de la biodiversité et de la désertification.

35. L'UE soutient l'intégration du développement durable dans les programmes et stratégies nationales et internationales de développement, ainsi que le lancement, notamment dans le cadre du Sommet consacré à l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, d'actions efficaces s'inscrivant dans le prolongement des résultats de la treizième session de la Commission du développement durable sur les mesures à prendre pour atteindre les objectifs fixés au niveau international en matière d'eau, d'assainissement et d'établissements humains.

36. La viabilité environnementale sous-tend la réalisation de l'ensemble des OMD et constitue un atout primordial pour échapper au piège de la pauvreté. Il est crucial de fixer au niveau national des objectifs opérationnels assortis de délais, notamment pour un accès durable à l'énergie, à l'eau et aux services d'assainissement. Nous soulignons également l'importance des négociations sur l'après-2012 et des mesures à prendre d'urgence pour enrayer le déclin alarmant de la biodiversité et lutter contre la désertification.

37. La gestion durable des forêts a un rôle important à jouer dans la réalisation de l'objectif lié à la viabilité environnementale, mais les forêts ont également un grand rôle à jouer dans la réalisation d'autres objectifs et résultats à atteindre qui ont été convenus au niveau international, notamment l'objectif numéro un qui consiste à éradiquer la pauvreté extrême et la faim, ainsi que les objectifs et les résultats à atteindre en ce qui concerne la santé et l'approvisionnement en eau et en énergie. L'UE estime qu'il est essentiel de s'entendre sur la fixation d'un nombre limité

d'objectifs clairs et de résultats chiffrés à atteindre dans le domaine forestier afin que l'engagement politique à l'égard de la gestion durable des forêts progresse dans le monde. Ces objectifs et résultats à atteindre devraient être directement liés aux OMD qui ont déjà été fixés.

Monsieur le président,

38. En conclusion, je tiens à souligner que l'UE assume pleinement la part qui est la sienne dans la responsabilité commune en matière de développement. Dans l'esprit du consensus de Monterrey, nous attendons de nos partenaires qu'ils fassent de même. Nous sommes fermement attachés à la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et estimons que le sommet de septembre est une occasion décisive de mener des réformes et intensifier les efforts dans la perspective de 2015.

Je vous remercie, Monsieur le président.